



Formez-vous avec l'IFAPME et décrochez un CDI chez Galère !

Construction - Travaux

Date

12 juillet 2023

L'IFAPME et Galère, l'entreprise de construction qui réalise des projets de bâtiments et de génie civile, s'associent pour former en alternance et engager 15 personnes ! Au terme d'une année de formation, les apprenants et apprenantes verront proposer un contrat de travail à durée indéterminée !

Vous rêvez de construire des immeubles, ponts ou autres ouvrages importants de génie civile ? Vous souhaitez vous former dans la construction et intégrer une entreprise renommée du secteur ? Alors cette opportunité est pour vous !



Galère (<https://galere.be/>) et l'IFAPME s'associent pour construire votre avenir dès maintenant. La formule est simple : vous suivez les cours **un jour par semaine** en formation IFAPME et le reste de la semaine, vous apprenez le métier sur chantier, au sein d'une équipe Galère. **Au terme de cette année de formation en alternance, un CDI...** Cette formation marque donc le début de votre carrière professionnelle !

Intégrer une équipe

Afin de profiter de cette opportunité, vous devez avoir **18 ans, au minimum** et devez vous inscrire et suivre la première année de formation Entrepreneur en constructions gros-oeuvre (<https://www.ifapme.be/formations/chef-dentreprise/entrepreneur-en-constructions-gros-oeuvre>) dès la rentrée de **septembre 2023**. Vous suivez les cours dans les **Centres IFAPME qui propose cette formation** en alternance avec votre formation en entreprise, au sein de l'une des équipes de Galère. Les chantiers se déroulent un peu partout en Wallonie, il y a donc fort à parier pour que vous rejoignez une équipe proche de chez vous.

Vous souhaitez participer à ce projet et décrocher votre contrat en un an ?

Vous n'avez que **deux petites démarches** à effectuer :

Contactez l'équipe de Galère via le formulaire en ligne (<https://galere.be/ifapme/>) ou par mail à rh@galere.be. Galère vous recontactera rapidement.

Inscrivez-vous à la formation Entrepreneur en constructions gros-oeuvre (<https://www.ifapme.be/formations/chef-dentreprise/entrepreneur-en-constructions-gros-oeuvre>) dans l'un des Centres IFAPME (<https://www.ifapme.be/centres>) qui propose la formation.



Un revenu mensuel, des incitants et un CDI

Se former en alternance dans le secteur de la construction donne accès à une rémunération mais aussi à des incitants spécifiques.

Une rétribution mensuelle : dans le cadre de cette formation, les apprenants reçoivent une rétribution mensuelle liée à la convention de stage (<https://www.ifapme.be/retributions>). Celle-ci est majorée de 100€ puisqu'il s'agit d'une formation du secteur de la construction. Cette rétribution peut être cumulée avec certaines conditions, avec les allocations familiales et/ou les allocations de chômage.

Passeport drive Construction : il s'agit d'un chèque permis de conduire (<https://www.ifapme.be/auto-ecole>) décerné aux **apprenants IFAPME des secteurs de la construction, du bois et de l'électrotechnique**. Grâce à ce Passeport Drive, les apprenants pourront bénéficier du **paiement total des frais liés à l'apprentissage de conduire**.

Une **prime** liée au Plan de reconstruction wallon (<https://www.ifapme.be/liens-utiles/question/faq?n=1014>). Dans le cadre d'une formation d'un an comme celle-ci, les apprenants et apprenantes ont droit à la **première tranche de 700€** ainsi qu'à la **prime de sortie**, versée en fin de formation et d'un **montant similaire**, après la signature du contrat de travail (**1400€ au total**).

Un contrat de travail à durée indéterminée : au terme de l'année de formation, Galère vous proposera un CDI. L'occasion de renforcer durablement les équipes de Galère et de construire votre avenir professionnel.

Alors si vous souhaitez apprendre un métier rapidement et intégrer les équipes de Galère de manière durable afin de construire les ouvrages de demain, inscrivez-vous à la formation et contactez les équipes de Galère !

Envie de vous former dans l'un des métiers de la construction ?

Retrouvez toutes les formations du secteur (https://www.ifapme.be/catalogue?no_idx=1&domain_tid=5&formation_tid%5b159%5d=159&formation_tid%5b100%5d=100&formation_tid%5b101%5d=101)

Toutes les informations sur les incitants, primes et autres avantages du secteur de la construction (<https://www.ifapme.be/reconstruction>)





Outillées pour l'avenir !

Formations, primes, permis, emplois

IFAPME

<https://www.ifapme.be/reconstruction>